



A PRECISER  
 règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)  
 règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)  
 règles de prise en compte des absences aux épreuves  
 éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)  
 En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance  
 autres remarques

**Règles de compensation pour le master 1**

Compensation au sein des unités du semestre 1.  
 Compensation entre les semestres 1 et 2.  
 Pour le semestre 2, pas de compensation entre le stage et les autres UE.

**Absences:**

**1) Contrôle continu**

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

Les étudiants avec absence non justifiée à un examen auront une note égale à 0.

Pour l'UE "Projet tuteuré" du M1 : l'absence non justifiée à l'élément entraîne un 0 à l'UE.

**2) Contrôle terminal**

Les étudiants absents à la session 1 d'un contrôle terminal bénéficieront de la session 2 s'ils n'ont pas validé leur semestre ou année.

**Stage:**

Durée fixe de 8 semaines pour le M1

**Précisions :** Pour la certification niveau Appicateur : assiduité obligatoire dans tous les enseignements + la moyenne de 12/20 à l'examen écrit (avec session de rattrapage comme l'UE).

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU